

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 24 novembre 2022

Convocation : 17 novembre 2022 - Date d'affichage : 17 novembre 2022

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre novembre à vingt heures à Serrières - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET Mme Nathalie LAPALUS M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Gilles PARDON
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA Mme Cécile CHUZEVILLE
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Eric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 23

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Monsieur Jean-Noël BERNARD

Etaient Excusés : M. Pierre LAPALUS (Saint Léger sous la Bussière), M. Damien THOMASSON (Tramayas)

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France), Mme Laure FLEURY (Montmelard), Mme Michèle DORIN (Saint Pierre le Vieux), Mme Maud GAND (Saint Point), M. Thierry BERNET (Serrières), M. Christophe BALVAY (Trambly), Mme Laurence GUILLOUX (Vérovres).

Appel à Projets départemental 2023



REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20221124-2022_68-DE

DELIB 2022-68

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 actualisé relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017 ;

Le Président Rémy MARTINOT indique que le Conseil Départemental de Saône et Loire vient de lancer pour 2023 un appel à projets de 11 millions d'€ pour accompagner les communes et les intercommunalités.

Le Président propose de déposer deux dossiers au titre de l'Appel à Projet 2023 du Conseil départemental :

• **Dossier 1 = Assainissement collectif : volet 2.32 – projets prioritaires travaux du contrat ZRR**

Matour – Dompierre - Travaux de réhabilitation de réseaux limitant les intrusions d'eaux claires parasites et le déversement d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel

- **Taux 10% en complément de l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour les dossiers suivants :**

Opération	Localisation	Année démarrage travaux	Montant en € HT	Taux aide Agence	Montant aide Agence en €
A 48 - Lotissement « Le Champ des Fleurs »	Dompierre les Ormes	2022	210 000	70%	147 000
Mise en séparatif – « Route de Montmelard et Grande Rue »	Dompierre Les Ormes	2022	370 000	70%	259 000
A 61 – Renouvellement de la canalisation – Sous Trécourt	Matour	2022	200 000	70%	140 000

• **Dossier 2 = volet 1.81 E – Rénovation énergétique des bâtiments**

Travaux de réhabilitation globale de bâtiments publics existants, autres que l'habitation permettant d'atteindre une diminution d'au moins 40% - sinon 60% en matière de consommation énergétique pour le dossier suivant :

- **Le dossier d'acquisition et réhabilitation du Bâtiment communautaire situé sur les parcelles E881 et E882 sur la Zone des Prioies à Dompierre les Ormes d'un montant de 2 317 556 €HT;**

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de présenter de déposer les deux dossiers suivants au titre de l'Appel à Projet 2023 du Conseil départemental :

- **Dossier 1 = Assainissement collectif : volet 2.32 – projets prioritaires**
Les travaux du contrat ZRR suivants d'un montant de 780 000 €HT :

Opération	Localisation	Année démarrage travaux	Montant en € HT	Taux aide Agence	Montant aide Agence en €
A 48 - Lotissement « Le Champ des Fleurs »	Dompierre les Ormes	2022	210 000	70%	147 000
Mise en séparatif – « Route de Montmelard et Grande Rue »	Dompierre Les Ormes	2022	370 000	70%	259 000
A 61 – Renouvellement de la canalisation – Sous Trécourt	Matour	2022	200 000	70%	140 000

- **Dossier 2 = volet 1.81 E – Rénovation énergétique des bâtiments**

Le dossier d'acquisition et réhabilitation du Bâtiment communautaire situé sur les parcelles E881 et E882 sur la Zone des Prioies à Dompierre les Ormes d'un montant de 2 317 556 €HT

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'avancement de ces dossiers.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20221124-2022_68-DE

DELIB 2022-68